



Fédération pour la protection du patrimoine naturel de l'Arc jurassien
www.pro-cretes.ch

Le 16 décembre 2010

Les Verts s'attaquent à la forêt suisse... et sont reçus cinq sur cinq au Conseil des Etats

Le Conseil des Etats vient d'accepter le postulat du Vert genevois Robert Cramer demandant d'examiner la possibilité d'implanter des éoliennes en zones boisées. Argument avancé: cela éviterait d'avoir à construire des éoliennes trop près des habitations. Après les Inventaires Fédéraux des Paysages (IFP), ce sont désormais les forêts qui sont menacées par l'industrie éolienne, grâce à la complicité de politiciens zélés. La Fédération Pro Crêtes constate que c'est au nom de l'écologie qu'est peu à peu miné l'appareil juridique qui permet de préserver la nature et les paysages du pays.

Les forêts bénéficient en Suisse d'un haut degré de protection inscrit dans différentes lois: Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), Loi fédérale sur les forêts (LFo), Ordonnance sur les forêts, Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Il s'agit, notamment, de prévenir le défrichement et l'affectation à d'autres usages des zones forestières.

Or, le Vert genevois Robert Cramer demande que ce régime soit assoupli afin de pouvoir réaliser des parcs éoliens en zone boisées, autrement dit en forêts ainsi qu'en zones assimilées, les pâturages boisés.

Les éoliennes poussent-elles comme des fleurs?

On ne peut être que stupéfait lorsque Robert Cramer avance qu'aucun défrichement ne sera nécessaire. S'il n'est effectivement pas nécessaire d'anéantir totalement la forêt sur des dizaines d'hectares, des aménagements conséquents seront indispensables pour parvenir à acheminer et ériger en forêt des engins de 150 m de haut, voire 190 m, ancrés dans d'immenses socles en béton armé. Les routes qui mènent aux sites doivent offrir des largeurs de 4.5 à 5.5 m pour permettre le passage de camions de 60 t. Outre la surface utilisée pour la construction du socle, des places de

montage sont nécessaires pour installer les grues spéciales qui montent les éléments de l'éolienne. A titre d'exemple, le chantier des huit nouvelles éoliennes de Mont-Crosin a nécessité d'excaver 3'600 m³ de matériaux et de couler 3'200 m³ de béton armé de 430 tonnes de métal. 8'000 m² d'aires de montage et 4.5 km de chemins ont été aménagés. Il faut encore ajouter les tranchées nécessaires lignes électriques de raccordement avec le réseau haute tension.

On imagine sans trop de peine à quoi ressembleraient ces chantiers de génie civil entrepris en pleine forêt. Non, les éoliennes ne poussent pas comme de grandes fleurs au cœur des clairières. Force est de constater une fois de plus la méconnaissance du dossier dont font preuve les principaux promoteurs de l'éolien industriel.

La quadrature du cercle...

L'idée de Robert Cramer part d'une «bonne intention»: éviter que les zones habitées ne subissent les nuisances sonores des éoliennes. La Suisse est densément peuplée, présente une faible superficie et dispose d'un appareil législatif solide visant à préserver les derniers espaces non construits.

Développer dans ces conditions l'éolien industriel, l'une des sources de production d'électricité les plus gourmandes qui soit en espace, s'apparente à la quadrature du cercle. Oui, le territoire suisse est petit et la marge de manœuvre est étroite. Il faudrait soit accepter de péjorer la qualité de vie des habitants, soit accepter le saccage des forêts et des derniers sites vierges de construction. Ou alors tout simplement admettre que chaque pays doit développer les sources d'énergies renouvelables les mieux adaptées à ses contraintes, ce qui s'apparente à une évidence.

Pour l'heure, l'industrie éolienne, grâce au soutien de certains élus, poursuit son offensive. Il est vrai que pour espérer atteindre les quelques pourcents visés d'électricité éolienne, le nombre de machines à implanter reste très conséquent. Il faudra trouver de l'espace disponible. Les IFP sont déjà concernés. Les forêts et pâturages boisés sont sur la liste. Demain peut-être, sera-ce au tour des lacs ou d'autres lieux jusqu'ici protégés?

Contacts:

Félix Gueissaz, président

Tél. 032 721 45 80 – Portable: 078 790 45 80

Mail: felix.gueissaz@pro-cretes.ch

Fabienne Chapuis, secrétaire générale

Portable: 078 901 13 01

Martin Kucera, membre de la Fédération Pro Crêtes

Tél. 032 753 57 27

Mail: martin.kucera@pro-cretes.ch